



**Question écrite de la Députée Kattrin JADIN  
à Monsieur Jan JAMBON, Ministre de l'Intérieur,  
concernant  
l'instruction de policiers en patrouille urbaine  
- déposée le 31 mai 2018 -**

Monsieur le Ministre,

Depuis les menaces des groupuscules terroristes tel que l'Etat islamique, nos policiers sont malheureusement devenu une cible privilégiée pour les adhérents de ces groupuscules. Dernièrement encore, deux policiers ont perdu leurs vies en patrouille dans les rues de Liège suite à une attaque à l'arme blanche. D'autres pays ont déjà dû faire face aux mêmes attaques.

À côté du fait que l'assaillant était un congé pénitentiaire, il faut aussi se poser la question sur le comportement et l'équipement des policiers en patrouille afin qu'une telle tragédie ne puisse se reproduire. Une instruction tactique en patrouille dans de zones urbaines pour veiller à la sécurité de son collègue et à sa propre sécurité devrait être appliquée car nos policiers devraient pouvoir répondre à tout moment à des actes terroristes, comme le doivent également nos militaires en patrouille.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont donc les suivantes :

- Le port d'un gilet de protection en patrouille n'est-il pas obligatoire ? Dans la négative, ne serait-il pas le bon moment de rendre obligatoire le port dudit gilet ?
- Les policiers reçoivent-ils une instruction tactique en patrouille urbaine ? Dans la négative, n'est-il pas envisageable de mettre une telle instruction en place ?
- Quelles mesures comptez-vous prendre suite à cette attaque mortelle ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Kattrin JADIN**



**Antwoord op de parlementaire vraag nr. 3303 van 11 juni 2018 van Mevrouw JADIN Katrin, Volksvertegenwoordiger.**

**Réponse à la question parlementaire n° 3303 du 11 juin 2018 de Madame JADIN Katrin, Député.**

**Betreft : Opleiding voor de politieagenten bij hun patrouille in een stedelijke omgeving**

1.  
Het al dan niet dragen van een kogelwerende vest wordt bepaald door interne richtlijnen van de hiervoor bevoegde politieoverheid. Het dragen ervan is, ingevolge de wetgeving van het welzijn op het werk, ten stelligste aangeraden, maar geen verplichting.

2.  
De politiemensen krijgen gedurende hun basisopleiding geen tactische instructies over het patrouilleren (in stedelijke of landelijke omgeving). Een soortgelijke opleiding werd wel ontwikkeld in het kader van het opleidingsprogramma betreffende de verbetering van het basisniveau in de zin van de omzendbrief GPI 48 over de geweldsbeheersing.

De opleiders van de federale politie die instaan voor het project "mobile protection" werden opgeleid in de tactische benadering van het patrouilleren. Een advies van de Vaste Commissie van de Lokale Politie wordt verwacht om deze opleiding te verstrekken in de zones van de lokale politie en in de erkende politiescholen. Momenteel is het enkel de federale politieschool (ANPA) die deze opleiding

**Objet: L'instruction de policiers en patrouille urbaine**

1.  
Le port ou non du gilet de protection pare-balles dépend des directives interne de chaque autorité de police. Bien sûr celui-ci est, sur base de la loi sur le bien-être au travail, fortement conseillé mais n'est pas obligatoire.

2.  
Les policiers, dans leur formation de base, ne reçoivent pas d'instruction tactique en patrouille (urbaine ou rurale). Une formation de ce genre a bien été développée dans le cadre d'un programme de formation consistant à améliorer le niveau de base au sens de la circulaire GPI 48 sur la maîtrise de la violence.

Les instructeurs des unités de la police fédérale amenées à exercer la mission de « mobile protection » ont été formés à cette approche tactique de la patrouille. Un avis de la Commission Permanente de la Police Locale est encore attendu quant à la dispense de cette formation au sein des zones de police et des écoles de police agréées. Actuellement seule l'académie nationale de police dispense cette

geeft aan de federale politiediensten en aan de lokale politiediensten die de vraag gesteld hebben.

3.

Geen enkele maatregel zal kunnen vermijden dat dergelijke aanval nog zal plaatsgrijpen. Ik kan echter enkel hopen dat dankzij de bijkomende opleidingen, zoals deze van het "tactisch patrouilleren in een stedelijke omgeving", de risico's en het aantal slachtoffers beperkt worden.

matière au niveau de la police fédérale et aux unités de police locale qui en font la demande.

3.

Aucune mesure prise ne pourra empêcher qu'une telle attaque se reproduise. Cependant je ne peux que espérer, à travers des formations complémentaires comme celle que vous appelez « tactique en patrouille urbaine », de réduire les risques et le nombre de victimes.

De Minister,

Le Ministre,

Jan Jambon